



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Lutte contre l'islamisme

Question au Gouvernement n° 1811

Texte de la question

LUTTE CONTRE L'ISLAMISME

Mme la présidente . La parole est à Mme Edwige Diaz.

Mme Edwige Diaz . Ma question s'adressait à M. le ministre de l'intérieur – je voulais lui parler de l'explosion de l'insécurité – mais il n'est pas là. Je la pose donc à tout ministre qui voudra bien me répondre.

M. Erwan Balanant . C'est irrespectueux, madame la présidente !

Mme Edwige Diaz . Que fait le Gouvernement face à l'entrisme islamiste, qui gangrène notre société ? *(Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.)* En la matière, le bilan des macronistes est désastreux : des morts, des blessés, des victimes innocentes, l'explosion du nombre de femmes portant le voile islamiste, la multiplication des atteintes à la laïcité à l'école, l'augmentation des attaques à l'encontre des élus qui dénoncent courageusement l'instauration de la charia, l'infiltration de l'obscurantisme islamiste au sein des associations sportives et culturelles, des grandes entreprises, des organisations étudiantes et syndicales et même de la vie politique, avec, aux élections européennes, comme en 2019, une liste soutenue par l'Union des démocrates musulmans français.

Au ministre qui sera volontaire pour me répondre, je pose donc la question : que faites-vous pour protéger les Français, qui sont plus de 80 % à s'inquiéter de la situation ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

Mme Andrée Taurinya . Mensonge !

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité.

M. Grégoire de Fournas . Qu'a-t-elle à voir avec la question ?

Mme Dominique Faure, *ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité* . Je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer, Gérald Darmanin.

La lutte contre le séparatisme islamiste et l'antisémitisme est l'une des priorités du Gouvernement. *(Exclamations sur les bancs du groupe RN.)*

M. Fabien Di Filippo . Il a beaucoup de priorités !

Mme Dominique Faure, *ministre déléguée* . Dans la continuité du discours du Président de la République aux

Mureaux le 2 octobre 2020, la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a constitué une réponse importante pour réarmer la France contre le séparatisme islamiste.

M. Maxime Minot . Vous vivez sur une autre planète !

M. Pierre Cordier . Nous ne vivons pas dans le même monde !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée . Elle offre, en effet, un arsenal juridique aux services de l'État pour lutter contre les associations, les lieux de culte et les individus en rupture avec les principes et les valeurs de la République. Les cellules de lutte contre l'islamisme radical ont ainsi procédé à plus de 31 000 contrôles et à la fermeture administrative définitive ou temporaire de 1 112 établissements.

M. Grégoire de Furnas . Comme la mosquée de Pessac !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée . Sur décision du ministre de l'intérieur, deux imams radicaux ont été expulsés en 2024,...

M. Thomas Ménagé . Deux !

Mme Dominique Faure, ministre déléguéeen moins de vingt-quatre heures, en raison de leurs appels à la haine et de leurs propos antisémites. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Sylvain Maillard . On peut s'en réjouir, tout de même !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée . Lutter contre le séparatisme islamiste, c'est aussi combattre pour des valeurs et contre un projet politico-religieux théorisé, qui prend la forme d'un discours lisse dans le but d'imposer progressivement des normes contraires aux principes républicains, notamment la laïcité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

En application des orientations du Conseil de défense et de sécurité nationale (CDSN), le ministre de l'intérieur et des outre-mer et le ministre de l'Europe et des affaires étrangères ont confié à l'ancien ambassadeur François Gouyette et au préfet Pascal Courtade une mission sur l'influence de l'islam politique en France, plus particulièrement sur la mouvance des Frères musulmans. (*Exclamations et sourires sur les bancs du groupe RN.*)

Cela vous amuse peut-être, madame la députée Diaz, mais pas moi. D'autres pays européens mènent ce combat avec nous, ainsi que de nombreux États du monde arabo-musulman.

Mme la présidente . Je vous remercie, madame la ministre déléguée ; votre temps de parole est écoulé. La parole est à Mme Edwige Diaz.

Mme Edwige Diaz . Votre réponse n'est pas du tout à la hauteur.

M. Erwan Balanant . Votre question non plus !

Mme Edwige Diaz . Pourquoi ne vous entendons-nous pas, vous et vos eurodéputés, vous opposer aux décisions de Bruxelles, qui a alloué des sommes considérables, avec l'argent des Français, à des organisations liées au frérisme, telles que le Forum des organisations européennes musulmanes de jeunes et d'étudiants (Femyso), le Réseau européen contre le racisme (Enar) ou l'association Alfancar ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Pourquoi n'expulsez-vous pas les islamistes étrangers, ne fermez-vous pas les mosquées radicales, ne mettez-vous pas un terme à l'immigration massive, terreau du communautarisme et de l'islamisme ? En bref, qu'attendez-vous pour mettre en œuvre les propositions protectrices que Marine Le Pen a compilées dans une proposition de loi dès 2021, rappelées par Jordan Bardella à l'occasion d'une conférence

de presse en décembre dernier ? (Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.)

M. Rémy Rebeyrotte . Bardella n'est jamais à Bruxelles. Jamais !

Mme Edwige Diaz . Je n'ose penser que, si vous ne le faites pas, c'est par peur de froisser l'association Musulmans de France, ex-Union des organisations islamiques de France (UOIF), qui a appelé à soutenir Emmanuel Macron lors des élections présidentielles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Données clés

Auteur : [Mme Edwige Diaz](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1811

Rubrique : Religions et cultes

Ministère interrogé : Collectivités territoriales et ruralité

Ministère attributaire : Collectivités territoriales et ruralité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 mai 2024